LE TRAVAILLEUR

Le journal de l'Union départementale CGT de Paris

PARISIEN

septembre 2025

n° 1273

PARIS la cgt

LE TRAVAILLEUR PARISIEN
n° 1273 septembre 2025

L'AGENDA CGT

15 novembre
Manifestation de travailleurs sans papiers

22 novembre
Manifestation contre les violences à l'encontre des femmes

29 novembre
Manifestation nationale de soutien au peuple palestinien

2 décembre
Journée nationale interprofessionnelle
de grèves et de manifestations

Le Travailleur parisien,
publication mensuelle
de l'Union départementale
CGT de Paris
85, rue Charlot
75003 Paris
www.cgtparis.fr
tél. : 01 44 78 53 31
fax. : 01 48 87 89 97
tp@cgtparis.fr

Directeur de la publication
Benoît Martin

Responsable de la rédaction
Emmanuel Cottin

Comité de rédaction
Francis Ambrois
Jean-Marie Bretagne
Céline Carlen
Emmanuel Cottin
Rémy Frey
Karl Ghazi
Benoît Martin
Adèle Tellez

Photos
Karl Ghazi
Pierrick Villette
CGT Paris
Adobe stock

Mise en page
Jacqueline Colombo

Prix de la publication: 1 €
Imprimé par nos soins
N° CPPAP 0121S0637
ISSN : 0290 - 8727

Changement de destinataire ou d'adresse
Toute demande de changement d'adresse devra être faite au *Travailleur parisien* (administration) en précisant la nouvelle et l'ancienne adresse.

Retrouvez tous les articles
du *Travailleur parisien*
sur le site de l'UD CGT de Paris
www.cgtparis.fr

PARIS la cgt

SOMMAIRE

ÉDITO 3

ACTUALITÉ REVENDICATIVE

Infos luttes
AUX CATACOMBES, LES GRÉVISTES REMPORTENT UNE PREMIÈRE MANCHE 4

PARIS ADRESSE : 140 € DE PLUS PAR MOIS 4

Externalisation
PROFESSION RÉELLE OU PROFESSION APPARENTE ? 5

Enseignement supérieur
DES UNIVERSITÉS AU SERVICE DES MARCHANDS D'ARMES ? 6

HOMMAGE

Souvenir
AMARA DIOUMASSI, MORT SUR UN CHANTIER 8

INTERNATIONAL

Palestine
LES FLOTTILLES POUR GAZA 9

CULTURE

À lire, à voir…
SAGA OUVRIÈRE
DANS LE PARIS RÉVOLUTIONNAIRE DES ANNÉES 1830
L'ENVERS DES PALACES 10

ÉDITO

LE GRAND DÉTOURNEMENT

La commission d'enquête du Sénat, présidée par le sénateur communiste Fabien Gay, a évalué à 210 milliards le montant des aides publiques versées chaque année aux entreprises sans aucune contrepartie. Dans un livre qui vient de paraître aux éditions Allary, *Le Grand Détournement. Comment milliardaires et multinationales captent l'argent de l'État*, deux journalistes, Caroline Michel-Aguirre et Matthieu Aron, chiffrent eux ces versements à 270 milliards, soit 60 milliards de plus. Trois fois le budget de l'Éducation nationale, vingt-quatre fois celui de la Justice. Une enquête qui illustre l'énormité du hold-up opéré par le capital et le patronat qui, sans vergogne, font nos poches avec l'aval de l'ensemble des forces politiques allant du centre à l'extrême droite.

Pour celles et ceux qui bossent, en revanche, c'est ceinture. Une vie toujours plus chère, des plans de licenciements en cascade, des services publics affaiblis et une hausse de la pauvreté. En cette rentrée, la France compte douze millions de pauvres et la précarité ne cesse de progresser. Pendant que le capital se porte au plus haut avec près de 100 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires et une ponction de 66 milliards d'euros d'intérêts de la dette réalisée par les marchés financiers.

Le problème du pays n'est ni la dette ni le prétendu « coût du travail ». Il est dans le coût exorbitant du capital. Autres exemples : ST Microélectronics, aidée à hauteur de 500 millions d'euros contre à peine 100 000 € d'impôts, ou encore les 275 millions d'euros de subventions publiques à LVMH et ses 15,2 milliards de bénéfices.

Les forces au pouvoir sont aujourd'hui dans l'incapacité de faire accepter aux citoyens des choix préservant la domination et les privilèges du capital. Emmanuel Macron et la droite n'ont pas la base sociale qui permette de mettre en œuvre leur politique. Ils jouent la carte de la coercition par la répression antisyndicale et le chantage politique. Quant à l'extrême droite, elle masque les causes réelles, qui sont d'ordre économique, et détourne la colère vers une haine identitaire déguisée en priorité nationale car elle ne veut pas s'attaquer aux profits. L'heure est à poursuivre le processus de lutte enclenché le 10 septembre et à faire pression sur le projet de budget, qui porte un plan d'austérité inédit et qui doit être mis en échec.

270 milliards d'euros d'aides par an aux entreprises et de cadeaux fiscaux aux plus riches : c'est le bilan édifiant – du jamais vu dans notre histoire – de la politique fiscale « pro business » d'Emmanuel Macron. La clé du budget est là. Remettre à plat l'ensemble des aides aux entreprises dont les actionnaires sont dopés et drogués à l'argent public au détriment des salaires, des services publics, du logement, de la santé... Il faudra imposer un autre budget ou une nouvelle séquence politique. Cela ne se fera que sous la contrainte d'une forte mobilisation du monde du travail avec, déjà, un nouveau rendez-vous le 6 novembre prochain et de nombreuses initiatives dans les entreprises et sur les lieux de travail.

Adèle Tellez, UD de Paris

Infos luttes

AUX CATACOMBES, LES GRÉVISTES REMPORTENT UNE PREMIÈRE MANCHE

Après trois jours d'une grève lancée dans tous les musées pour contrer la mise en place de la badgeuse pour les agent·es de billetterie, celles et ceux des Catacombes avaient reconduit la grève à partir du 6 juin, toujours contre la badgeuse mais aussi pour des revendications locales. Conséquence : la fermeture devenue incontournable du site a mis une forte pression sur la direction, qui a dû plier sur des revendications réclamées depuis des années : l'effectif a été accru de trois agent·es, l'indemnité de pénibilité est augmentée de 300 €, et les agent·es en CDD ont obtenu une prolongation de leur contrat pendant les travaux et au-delà. Une belle victoire.

Mais la lutte n'est pas terminée. Et c'est bien ce niveau de détermination qui sera nécessaire à l'ensemble des agent·s des musées concerné·es pour contrer le projet de passage aux horaires variables aménagés. Après plusieurs jours de grève dans les musées, après deux refus unanimes des représentants du personnel, la direction prévoit de présenter à nouveau son projet le 24 juin en CST de repli, s'ouvrant la possibilité de mettre la mesure en place le 1er juillet, quel que soit l'avis rendu par les syndicats.

Cependant, cette direction n'est pas invincible, comme l'a montré la victoire aux Catacombes où la grève reconductible chaque jour en assemblée générale et avec caisse de grève a fait ses preuves : les fortes pertes financières et la mauvaise image consécutives à la fermeture du site avaient fait céder la direction. Un exemple à suivre.

PARIS ADRESSE : 140 € DE PLUS PAR MOIS

Paris Adresse, c'est le plus grand service de domiciliation de droit commun en France, avec treize mille boîtes aux lettres pour seulement quatre bureaux de réception. On est ici plus proche de l'humanitaire que du social. Chaque jour entre six cents et sept cents personnes bénéficient de ce service pour récupérer leur courrier.

À la Ville de Paris, ce sont des précaires qui s'occupent des très pauvres. L'équipe, composée en majorité de contractuel·les payé·es approximativement au Smic, revendiquait une prime de 140 €, la titularisation immédiate des contractuel·les, et des mesures pour améliorer les conditions de travail et de réception du public. Après des semaines de réunions durant l'été dernier, la direction générale du CASVP a évidemment donné d'abord une fin de non-recevoir. Mais fin juillet, après deux semaines de grève, les négociations ont abouti. Les douze agent·es qui travaillaient sur un site de La Poste, rue des Renaudes dans le 17e arrondissement (il a été déménagé depuis dans le 12e pour cause de travaux), ont obtenu une prime de 140 € mensuelle avec effet rétroactif au 1er juillet ainsi qu'une commission de suivi pour les autres revendications. L'UD salue cette belle victoire.

SOLIDARITÉ AVEC LES GRÉVISTES EN LUTTE

La Confédération a mis en place une caisse de grève. L'engagement dans la lutte de nombreux secteurs professionnels donne confiance et espoir. Jamais le gouvernement n'a été aussi faible. Nous pouvons gagner des mesures de justice fiscale et sociale.

Nombreux sont celles et ceux qui souhaitent apporter leurs encouragements aux salarié·es en lutte en contribuant financièrement à les soutenir. Si vous souhaitez apporter votre soutien financier aux salarié·es engagé·es dans la grève reconductible, la Confédération organise la solidarité financière, qui leur sera entièrement dédiée, avec une redistribution transparente entre les divers secteurs professionnels concernés.

POUR CONTRIBUER À LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE, IL Y A DEUX POSSIBILITÉS :

- **en ligne sur le site de la Confédération :** cgt.fr/solidarite ;
- **par chèque, à l'ordre de « Solidarité CGT Mobilisation », adressé à :**

Confédération générale du travail,
Service Comptabilité, 263, rue de Paris, 93100 Montreuil.

« Les nerfs des batailles sont les pécunes » (François Rabelais).

Externalisation

PROFESSION RÉELLE OU PROFESSION APPARENTE ?

À quand des entreprises sans personnel, c'est-à-dire qui fonctionnent avec un personnel qui n'est pas le sien ? Pleins feux sur les effets délétères de l'externalisation.

Travailleuses et travailleurs de la propreté, du conseil numérique, de la prévention sécurité... Pour la plupart, ils et elles ne travaillent pas dans l'entreprise avec laquelle ils ont un contrat de travail. Celle-ci est une « preneuse d'ordres », liée par un contrat de sous-traitance avec l'entreprise utilisatrice. Auparavant, les métiers de ces salarié·es étaient dans l'organigramme des entreprises dans lesquelles ils et elles intervenaient comme salarié·es extérieur·es. Certain·es ont travaillé d'abord comme salarié·es de l'entreprise où ils exercent désormais sous un statut différent. L'un des exemples les plus édifiants est celui des femmes de chambre des hôtels. De nombreuses entreprises de l'hôtellerie les ont sorties de leurs effectifs en sous-traitant l'activité à une entreprise de nettoyage. Pourtant, « faire une chambre », c'est un métier qui n'existe que dans l'hôtellerie. À l'inverse, on ne peut imaginer un hôtel fonctionnant sans que les chambres soient faites.

DÉMANTELER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL

Ces travailleuses ont donc été extraites de leur profession réelle (l'hôtellerie) et de la branche professionnelle des hôtels-cafés-restaurants pour des raisons économiques : externalisation du « risque social », abaissement des droits, accroissement des cadences et des charges de travail, modulation des effectifs en fonction des pics d'activité.

Avec un employeur différent, elles n'ont plus les mêmes interlocuteurs sociaux, les mêmes représentant·es, les mêmes rythmes de négociation, les mêmes accords collectifs. Leur employeur est une société du secteur de la propreté, régie par une convention nationale de branche.

Ces branches posent des problèmes multiples à l'action et à l'organisation syndicale. Elles favorisent l'atomisation du salariat, mettent des limites à l'action syndicale collective sur les lieux de travail : les niveaux de négociation étant différents, un même conflit mené à la fois par des salarié·es de l'entreprise utilisatrice et des salarié·es de la sous-traitance ne peut avoir les mêmes débouchés.

Les organisations syndicales elles-mêmes se rendent la tâche plus difficile en créant des syndicats « professionnels », qui contribuent à déconnecter ces salarié·es des collectifs de leurs lieux de travail. Elles reconstituent des syndicats de métier, aux antipodes d'un véritable syndicalisme professionnel (ou d'industrie) dans lequel tous les métiers concourant à une même production sont rassemblés.

Par ailleurs, au gré des contrats commerciaux, vous changez soit d'employeur, soit de lieu de travail. Vous pouvez avoir plusieurs lieux de travail, même avec un contrat à temps partiel. Et vous pouvez être muté·e arbitrairement à tout moment soit sur un autre lieu de travail, soit dans une autre entreprise.

UNE INCITATION À LA CORRUPTION

Enfin, le turn-over permanent entraîne souvent des dérives impossibles à contrôler. Les syndiqué·es n'ont pas les moyens de s'impliquer dans la vie démocratique de leur syndicat en raison des limitations évoquées. Les syndicats sont donc aux mains de permanents de fait, qui détiennent des « droits syndicaux » provenant de négociations parfois douteuses avec des employeurs prompts à la corruption. Non soumis à un contrôle démocratique, ils exercent sur leurs syndiqué·es des droits de vie ou de mort, au travers de mandats protecteurs dont ils se servent pour garantir leur pouvoir.

Il faut donc combattre l'abus de la sous-traitance, contre lequel nous disposons à la fois d'un arsenal juridique (voir encadrés) et syndical. Les femmes de chambre luttent régulièrement contre leur statut de salariées « extérieures », souvent victorieusement, comme au Hyatt Vendôme où elles ont obtenu des représentantes du personnel sur leur site de travail. Plus généralement, il faut revendiquer leur intégration dans l'entreprise utilisatrice dès lors qu'elle ne peut fonctionner sans ces salarié·es et qu'elle y a recours de manière permanente. Enfin, nous devons les organiser avec toutes celles et ceux qui concourent à la même production. Nous devons les sortir de leur appartenance trompeuse à une profession apparente pour les réintégrer dans leur profession réelle.

LE DÉLIT DE MARCHANDAGE

(art. L.8231-1 du Code du travail)

Le marchandage, défini comme toute opération à but lucratif de fourniture de main-d'œuvre qui a pour effet de causer un préjudice au salarié qu'elle concerne ou d'éluder l'application de dispositions légales ou de stipulations d'une convention ou d'un accord collectif de travail, est interdit.

LE PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE ILLICITE

(art. L.8241-1 du Code du travail)

Toute opération ayant pour objet exclusif le prêt de main-d'œuvre à but lucratif est interdite, sauf exceptions prévues par la loi (intérim, portage salarial, groupements d'employeurs…).

Enseignement supérieur

DES UNIVERSITÉS AU SERVICE DES MARCHANDS D'ARMES ?

Ces dernières années, l'université a accueilli avec de plus en plus de bienveillance les grands industriels de l'armement. Safran, Thales, Dassault… tous ont noué des partenariats avec l'université publique. Les interventions de spécialistes militaires se font également plus nombreuses. À l'heure où l'on entend de plus en plus clairement des bruits des bottes et très prochainement des appels à l'union nationale, la CGT Ferc Sup Sorbonne Université dénonce non pas la recherche, l'ingénierie et les nouvelles technologies mais bien l'appétit de certains pour en détourner l'usage initial et les mettre au service de l'industrie militaire, dans l'opacité la plus totale.

« Bénéficiant d'outils technologiques des plus puissants, cette communauté du savoir, née avec la société industrielle, développe une intelligence inouïe que les ingénieurs s'empressent de matérialiser en applications mortifères. Ce processus, que les technocrates, en bons VRP des marchands de canons, appellent "transfert" ou "valorisation", est un secret de polichinelle que les scientifiques, à de rares exceptions près, font semblant d'ignorer. » (*Des treillis dans les labos. La recherche scientifique au service de l'armée*, de Fabrice Lamarck, éditions Le monde à l'envers, 2024.)

Cette citation illustre à juste titre ce qui se passe dans bon nombre d'universités, c'est-à-dire qu'une part non négligeable de la recherche scientifique qui est financée sert à la guerre. Bien souvent, ces partenariats sont cachés, les financements n'étant pas mis en avant. Pourtant, nombre de laboratoires universitaires, du CNRS ou du CEA travaillent en fait pour l'armée. En France, trois grands pôles universitaires ont des liens privilégiés avec l'industrie de l'armement : Paris-Saclay System@tic, Toulouse-Bordeaux Aerospace Valley, et Grenoble Minalogic. Sur ces sites, c'est un véritable « écosystème » de la guerre qui s'est de longue date mis en place (dès la Première Guerre mondiale), associant industrie et recherche universitaire, au service de l'arme atomique, de l'aviation, des drones, des satellites, des missiles et de l'électronique militaire.

DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'ARMÉE

L'armée et les industriels disposent de moyens colossaux, qui leur permettent de financer des labos, des bourses de thèse… Il ne s'agit pas seulement de financer de la recherche appliquée mais également nombre de projets de recherche fondamentale. Ces « partenariats » ne concernent pas seulement les domaines directement liés à l'armement. Par exemple, la DGRIS (Direction générale des relations internationales et de la stratégie, du ministère de la Défense) a un programme intitulé « Pacte enseignement supérieur » qui finance des projets en sciences humaines et sociales. L'armée finance ainsi le programme GEODE à Paris 8 en « géopolitique de la datasphère » ou un projet à Lyon 3 sur « l'interconnexion des fonctions stratégiques hautes (puissance aérienne, espace, nucléaire, défense antimissiles) : conséquences politiques et opérationnelles des couplages capacitaires de haute intensité dans les espaces homogènes ».

L'INDUSTRIE D'ARMEMENT OMNIPRÉSENTE

Ces partenariats se mettent en place dans des domaines très variés. En 2022, c'est la formation universitaire des enseignant·es, avec le réseau des Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), qui organisait une journée de « formation de formateurs » à l'état-major des armées sur le thème « Enseigner la défense et penser les crises militaires avec les élèves ». Ainsi, de plus en plus de militaires interviennent directement dans les Inspé afin que l'école devienne un relais du discours militariste.

L'exemple de Sorbonne Université montre les liens entre l'université et l'armement. Alors que l'université affiche promouvoir « valeurs humanistes et universalistes » à longueur de temps, elle a de nombreux partenariats avec l'industrie de l'armement. En janvier 2024, au moment même où les drones de Safran sont utilisés par l'armée israélienne, Sorbonne Université invite l'entreprise pour « une conférence enrichissante », offrant « aux étudiants une occasion précieuse d'explorer différentes orientations professionnelles et de recevoir des

conseils d'experts dans le domaine de l'ingénierie ». Depuis 2014, Sorbonne Université a un « partenariat d'exception » avec Safran, proposant des bourses de 10 000 € à quelques étudiant·es sur critères sociaux : « Une véritable réponse face à la "ségrégation sociale" creusée tout au long du parcours scolaire, selon l'Université. Or cette bourse est réservée à quatre étudiant·es par an, ce qui constitue une bien maigre réponse à la diminution du taux de boursiers dans les plus hauts niveaux d'études, et montre l'hypocrisie de Sorbonne Université.

Safran collabore aussi étroitement avec le département de formation doctorale, qui propose des visites de l'entreprise et la promeut comme un avenir souhaitable pour les futurs docteur·es. La présidente du CA de Polytech, une école d'ingénieurs interne à Sorbonne Université, est une représentante de Safran Défense. Safran Défense, spécialisé dans les drones et missiles militaires, a également de nombreux partenariats avec le CNRS et Polytechnique (elle-même une école militaire).

PARTENARIATS À L'ÉTRANGER

Quant à Thales, entreprise dont la moitié des revenus provient de l'armement, et qui a de nombreuses collaborations dans le domaine militaire avec l'État d'Israël, l'Université mène un travail de recherche conjoint avec cette entreprise : un laboratoire commun est vanté dans la page web de Sorbonne Université dédiée aux entreprises partenaires.

À Sorbonne Université Abu Dhabi, une chaire de recherche industrielle en intelligence artificielle a été mise en place depuis 2020, en collaboration avec Thales. Le partenariat de l'université avec Abu Dhabi est d'ailleurs piloté au plus haut niveau de l'État (le cabinet de la présidence de la République) car, en plus d'être un bon client de l'industrie militaire française, deux bases militaires françaises sont localisées dans cette « pétromonarchie » du golfe Persique. Thales finance aussi en grande partie le SCAI (Sorbonne Center for Artificial Intelligence), institut faisant partie de l'Alliance Sorbonne et dont l'objectif est de renforcer les liens entre les entreprises, la recherche et la formation. Dassault aviation, producteur du Rafale, a également des partenariats avec notre université. Ces derniers peuvent être très variés puisque Dassault System a également un partenariat avec Paris 1 dans le master « Développement des ressources humaines et droit social ».

DES MOBILISATIONS POUR PLUS DE TRANSPARENCE

Depuis octobre 2023 et la guerre à Gaza, dans de nombreuses universités (Paris 1, Strasbourg, Sciences Po…), des étudiant·es se mobilisent pour dénoncer ces partenariats. Cela doit nous aider à faire prendre conscience à nos collègues que la recherche et l'université ne sont pas neutres. Il ne s'agit pas de stigmatiser celles et ceux qui travaillent dans ces programmes. Vu la baisse des financements publics, l'armée et l'industrie profitent de la situation pour « compenser » ces manques de financement, et on ne leur laisse pas trop le choix. En revanche, il est urgent qu'une prise de conscience se fasse à l'Université des conséquences de notre travail. À nous de reprendre le contrôle, demander la transparence sur tous ces financements mortifères et de lutter collectivement pour qu'une autre recherche, une autre université, au service de la paix, se mettent en place. Rappelons-nous les paroles d'Hannah Arendt, qui dénonçait dès les années trente la « banalité du mal ». Sortons la tête du sable pour cesser ces partenariats mortifères.

Souvenir

AMARA DIOUMASSI, MORT SUR UN CHANTIER

Le 27 septembre, une allée du square Marie-Curie, 29, boulevard de l'Hôpital dans le 13e arrondissement a été inaugurée allée Amara-Dioumassi, du nom de cet ouvrier malien mort accidentellement sur un chantier des jeux Olympiques. Une initiative de la Ville de Paris saluée par tous les groupes politiques.

L'inauguration de l'allée Amara-Dioumassi est un hommage rendu à ce que la société rend trop souvent invisible : la mort au travail, la souffrance des familles, et la dignité de celles et ceux qui construisent nos villes et nos lieux de vie, souvent au péril de leur existence.
Le 16 juin 2023, Amara Dioumassi, 51 ans, ouvrier du BTP, immigré malien arrivé en France en 2010, perdait la vie sur le chantier du bassin d'Austerlitz, destiné à rendre la Seine propre à la baignade pour les jeux Olympiques de 2024. Percuté par un camion, dans un environnement de chantier non sécurisé (camion sans bip de recul, sans homme trafic pour guider la manœuvre de marche arrière du camion et sans marquage au sol ni dispositif de protection pour les piétons), Amara est décédé de ses blessures. Il est mort au pied de l'institut médico-légal de Paris, dans un silence assourdissant, comme tant d'autres travailleur·ses dont la disparition passe inaperçue. Sans l'opiniâtreté de sa famille, de ses collègues, de la CGT et du collectif Justice et dignité pour Amara Dioumassi, sa mort aurait pu être réduite à un simple fait divers.

MOBILISATION CONTRE L'INVISIBILISATION DES MORT·ES AU TRAVAIL

Le 27 avril 2024, quelques semaines avant l'ouverture des JO, à l'appel de la CGT et à l'occasion de la Journée mondiale des mort·es au travail, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées à Paris, non loin des lieux de l'accident, pour exiger justice et vérité, rassemblement qui a marqué l'opinion et empêché qu'Amara ne disparaisse dans l'oubli. Cette lutte rejoint toutes celles que mènent d'autres familles et syndicats pour obtenir la tenue d'un procès et la mise en cause des entreprises responsables. La France est le pays d'Europe où l'on a la plus forte probabilité de mourir au travail, et le nombre de victimes augmente d'année en année, surtout dans le BTP. Une hécatombe qui doit cesser. Les mort·es au travail ne sont pas une fatalité. La CGT s'était alors tournée vers la Mairie de Paris pour lui réclamer une marque durable dans l'espace public en hommage à Amara.

UNE PREMIÈRE HISTORIQUE EN FRANCE

À la suite de cette mobilisation, le Conseil de Paris a voté le 4 juin 2025 la dénomination d'une allée du square Marie-Curie au nom d'Amara. Désormais, l'allée Amara-Dioumassi rend hommage à ce travailleur de la construction, premier ouvrier immigré du BTP à donner son nom à un espace public en France. La plaque commémorative de l'allée portera la mention : « Victime d'un accident du travail sur le chantier de construction du bassin d'Austerlitz ». Cette victoire revendiquée par la CGT constitue un moment important de l'histoire ouvrière : pour la première fois à Paris et même en France, un lieu de vie et de mémoire honorera un ouvrier du bâtiment.
La CGT rappelle qu'Amara est mort parce que les règles de sécurité les plus élémentaires n'ont pas été respectées par les entreprises cotraitantes présentes sur le chantier. Parmi elles, Darras et Jouanin, filiale du groupe Fayat, ainsi que la société Sade, alors filiale du groupe Veolia et depuis cédée au groupe NGE. Qu'après Amara, quatre autres ouvriers sont morts sur des chantiers similaires dans d'autres grands groupes de BTP, comme sur le projet du Grand Paris. Et qu'elle exige toujours la tenue d'un procès public pour condamner les entreprises responsables, malgré les pressions.

MÉMOIRE OUVRIÈRE ET DIGNITÉ

L'allée Amara-Dioumassi est une allée principale qui traverse tout le square Marie-Curie. Elle est appelée à devenir un lieu de mémoire et de recueillement, mais aussi un lieu de vie où les enfants jouent et où les familles se promènent. En venant dans ce parc cet dans cette allée, nous éprouvons des sentiments contradictoires : colère contre la mort au travail, recueillement pour la dignité des disparu·es, fierté pour les travailleur·ses. Mais la situation du parc dans la ville et l'emplacement choisi pour le nom de l'allée Amara-Dioumassi sur la place publique préfigurent un usage du lieu par des collectifs et des citoyen·nes qui, par des rencontres et des débats, viendront nourrir ce lieu et faire vivre l'héritage d'Amara.
Pour en finir avec ces drames, la CGT exige le rétablissement des CHSCT, l'augmentation des effectifs de contrôle à l'inspection du travail, une refonte complète des critères de pénibilité dans le bâtiment, un départ anticipé à la retraite dans le BTP où l'espérance de vie est plus faible, et que les travailleur·ses immigré·es soient respecté·es et traité·es comme toutes et tous les citoyen·nes français·es.

Palestine

LES FLOTTILLES POUR GAZA

Depuis 2010, des flottilles sont organisées pour contester le blocus de Gaza et pour acheminer de l'aide humanitaire vers l'enclave palestinienne. Celles de 2025 ont bénéficié d'un fort retentissement médiatique.

En 2025, deux expéditions maritimes humanitaires ont été organisées. Le 1er juin, en Sicile, le *Madleen* embarquait douze personnes, dont Greta Thunberg et Rima Hassan, en direction de l'enclave palestinienne pour tenter de briser le blocus illégal. Cette première tentative a pris le nom de Waves of Freedom, organisée par la Freedom Flotilla Coalition. Le *Madleen* a été intercepté par l'armée israélienne le 9 juin. Les douze personnes ont été emprisonnées, avant d'être renvoyées en Europe.

La seconde flottille de 2025 s'est formée progressivement à partir de plusieurs ports méditerranéens. Au total, quarante-cinq bateaux ont navigué en direction de Gaza, transportant environ cinq cents personnes venant de quarante-quatre pays, dont trente-deux Français. Il s'agit de la Global Sumud Flotilla, « sumud » signifiant persévérance en arabe.

Plus grand convoi civil de ce type, cette flottille humanitaire, internationaliste, pacifiste et légale a embarqué des parlementaires, des militant·es, des journalistes, des médecins, dont Cédric Caubère, secrétaire général de l'UD CGT de Haute-Garonne, Greta Thunberg, Rima Hassan, Émilien Urbach, journaliste à *L'Humanité*. Interceptée le 1er octobre, la flottille a tout de même brisé symboliquement et avec courage le blocus illégal de Gaza.

LA BRUTALITÉ DE L'ÉTAT ISRAÉLIEN

Avant l'interception par l'armée israélienne, des drones avaient attaqué des bateaux, qui ont été ensuite saisis. Leurs passagers ont été incarcérés à la prison de Ketziot, lieu d'emprisonnement arbitraire et de torture. Rappelons que plus de onze mille Palestinien·nes sont incarcéré·es dans les prisons israéliennes sous le statut de la « détention administrative », c'est-à-dire sans procès ni jugement, et pour une durée potentiellement illimitée. Ils sont soumis à des privations de nourriture et à des passages à tabac réguliers. Greta Thunberg et Rima Hassan, en particulier, ont témoigné de ce qu'elles ont subi : violence morale et physique, humiliations et mauvais traitements. Heureusement, les avocats d'Adalah (centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël) ont pu porter une assistance juridique à nos camarades emprisonné·es.

Cette flottille a aussi provoqué indifférence, ironie et mépris de la part du gouvernement français et de la Commission européenne, alors que des ressortissants de plusieurs pays européens étaient en mauvaise posture.

Notons tout de même le soutien du gouvernement espagnol, d'une partie de la gauche politique et sociale européenne et méditerranéenne, et de la solidarité notoire de la Confédération syndicale internationale. Une solidarité qui conduit à penser qu'une nouvelle flottille sera prochainement organisée.

L'ENGAGEMENT DE LA CGT À POURSUIVRE LA LUTTE

À tout moment, les militant·es de la flottille, soumis à des dangers, ont relativisé leur propre situation, par égard à ce que subissent les Gazaoui·es et tous les Palestinien·nes. Les vidéos de Cédric Caubère depuis un navire de la flottille ont fortement retenti au sein de la CGT et à l'extérieur. L'UD CGT de Paris a joué un rôle dans la tenue le 3 octobre de la conférence de presse à la Bourse du travail (photo ci-contre) qui visait à soutenir nos camarades emprisonnés et à dénoncer la passivité du gouvernement français. Puis la CGT s'est beaucoup mobilisée pour accueillir le 7 octobre à l'aéroport d'Orly les trente-deux membres français de la flottille, dont notre camarade Cédric Caubère (photo ci-contre). Depuis le 13 octobre, en vertu de l'accord de paix soutenu par les États-Unis, les armes auraient dû se taire à Gaza. Hélas ! nous en sommes encore loin. Alors que la France a enfin reconnu l'État de Palestine le 22 septembre, notre amie Hala Abou Assira, ambassadrice de Palestine en France, rappelle que la création de l'État palestinien passe par le respect des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. La CGT va continuer d'agir au sein du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestinien·nes et Israélien·nes, de réaffirmer son attachement au droit international et à l'autodétermination du peuple palestinien. De nouvelles sanctions envers Israël doivent être engagées. Les livraisons d'armes vers Israël doivent cesser. La responsabilité juridique de l'État français pourrait être engagée pour « inaction et silence » vis-à-vis de la violation du droit international par Israël.

À lire, à voir…

SAGA OUVRIÈRE

En 2005, l'écrivain (et cinéaste) Gérard Mordillat publiait un roman passionnant, *Les Vivants et les Morts*, histoire mouvementée des ouvrier·es d'une usine vouée à fermeture dans le nord de la France, avec ses combats, ses solidarités, ses vies individuelles, sa camaraderie, ses amitiés et ses amours, ses « figures », ses joies et ses peines, au travers de personnages attachants. Un livre qui ne se lisait pas mais qui se dévorait. Et à partir duquel Mordillat lui-même a tourné une série télévisée.

Vingt ans après, Gérard Mordillat nous refait le même coup. Les personnages principaux sont toujours là, d'autres, entre-temps, ont disparu ou sont décédés. L'usine qui fabriquait du film plastique pour emballage industriel a laissé place à un immense hangar qui abrite un centre de distribution, concurrent direct d'Amazon, dont le directeur est le fils du leader cégétiste dans le livre précédent. Même cadre, mais autre décor, les amoureux du premier livre sont mariés et ont des enfants dans le second, les reconversions professionnelles se font difficilement ou pas du tout, et ce second volume est aussi passionnant que le premier. Précisons que, cette fois, ce sont essentiellement les femmes qui tiennent les rôles principaux.

La vraie vie, ses rigolades et ses coups durs, toutes choses que l'on sait, que l'on peut ressentir, mais qu'on a tant plaisir à lire, pour mieux comprendre, pour mieux se comprendre. Cinq cents pages, qu'on voudrait compter jusqu'à mille.

• *Les Vivants et les Morts, vingt ans plus tard*, de Gérard Mordillat, chez Calmann-Lévy.

DANS LE PARIS RÉVOLUTIONNAIRE DES ANNÉES 1830

Nous sommes en 1834, sous la jeune Monarchie de Juillet, peu de temps après la révolution de 1830. Des émeutes éclatent encore ci et là, comme celle des canuts à Lyon. Le pouvoir réprime durement, de peur qu'une nouvelle vague révolutionnaire ne submerge le pays. De peur, surtout, que Paris bascule à son tour et emporte tout sur son passage. La répression doit être et sera impitoyable. Voilà le contexte historique de l'excellent roman de Jérôme Chantreau, *L'Affaire de la rue Transnonain*.

Dans un immeuble de cette rue parisienne qui n'existe plus (elle correspondrait aujourd'hui à une partie de la rue Beaubourg), le 14 avril 1834, l'armée de Louis-Philippe massacra hommes et femmes, enfants et vieillards. Selon la thèse officielle, un capitaine d'infanterie aurait été blessé par un coup de feu tiré depuis une fenêtre de l'immeuble – ce qui ne fut jamais prouvé. En représailles, douze occupants de l'immeuble sont massacrés, d'autres violentés. Aucune des victimes n'était armée. Toutes et tous étaient issus de milieux modestes, pour la plupart artisans, et l'affaire Transonain fit grand bruit dans tout le pays.

On retrouve dans ce roman, solidement étayé de faits historiques, le Paris du XIXe siècle, avec sa cohorte d'injustices et de misère. Adolphe Thiers, bien avant le massacre des Communards en 1871, est déjà aux manettes pour défendre à tout prix les intérêts de la bourgeoisie. Ministre de l'Intérieur, il n'hésite pas à inventer des faits pour mieux massacrer le peuple parisien. On y croise par ailleurs des personnages attachants, qui luttent pour leur survie. Portrait saisissant du Paris des années 1830, la sanglante « bavure », dénoncée par Daumier dans une lithographie célèbre, fait ici l'objet d'un magnifique roman qu'on n'arrive pas à lâcher.

• *L'Affaire de la rue Transnonain*, de Jérôme Chantreau, éditions La Tribu.

L'ENVERS DES PALACES

L'accueil chaleureux réservé au film *Petites Mains*, sur Netflix, voici quelques semaines, montre que les téléspectateur·trices ne sont pas forcément dopé·es aux séries interchangeables. Cette chaleureuse comédie sociale s'est en effet classée, lors de sa diffusion en août, parmi les dix fictions les plus regardées de la chaîne, après une première sortie au cinéma le… 1er mai 2024. *Petites Mains* relate la vie des employées d'un palace parisien, faite de travail physiquement éreintant et de cadences infernales. Autre travers, férocement croqué : la pseudo-bienveillance façon « familiale » des managers de l'hôtel envers leurs employées, qui n'empêche pas, derrière les sourires de façade, une rigidité à toute épreuve.

Ce sont ces conditions de travail ainsi que les salaires faméliques qui vont pousser les « petites mains » du palace à enclencher une grève. L'histoire n'est pas née de nulle part : elle rappelle la grève des employées de l'hôtel Ibis Batignolles, qui dura vingt-deux semaines en 2022, et celle des employées de l'hôtel Park Hyatt Vendôme, qui ont tenu, elles, quatre-vingt-sept jours en 2018, mouvements soutenus par la CGT HPE.

Les travailleur·ses de ces deux établissements ont largement inspiré, par leurs soucis quotidiens et l'inventivité de leur lutte, le récit des scénaristes. Ainsi, la pénurie d'aspirateurs évoquée dans le film était sordide mais bien réelle. Tout comme l'idée plutôt gonflée des grévistes d'organiser un défilé de mode pour s'allier l'opinion publique.

Parmi ces « petites mains », on reconnaîtra avec joie l'actrice Corinne Masiero, qui ne rate jamais une occasion de mettre sa générosité au service des luttes, surtout si elles sont inégales.

• *Petites Mains*, de Nessim Chikhaoui, avec Lucie Charles-Fred, Corinne Masiero, Marie-Sohna Condé, à voir sur Netflix.

7 BONS RÉFLEXES À ADOPTER POUR RÉDUIRE LES DÉPENSES DE SANTÉ

Chaque année, les dépenses de santé augmentent et, avec elles, les cotisations des entreprises et des salariés. Comment moins et mieux dépenser ? Zoom sur 7 bons réflexes à adopter et à partager.

1. Adopter une bonne hygiène de vie

Alimentation équilibrée, pratique régulière d'une activité physique ou sportive, vie sans tabac... : les entreprises peuvent aider leurs salariés à améliorer leur santé et leur bien-être. Comment ? Grâce à des **actions de prévention** et à la mise en place d'**accompagnements personnalisés** comme le **coaching santé Vivoptim** proposé par le Groupe VYV. Ce service en ligne permet d'être **accompagné au quotidien** par une équipe pluridisciplinaire de professionnels (coachs sportifs, diététiciennes, experts en addictologie ou en santé mentale...) pour **prendre soin de sa santé physique et mentale**.

2. Se faire vacciner et dépister

La vaccination a un impact positif sur la santé publique et la réduction des dépenses de santé. **Tétanos, coqueluche, grippe, Covid-19**... : en se faisant vacciner et en vaccinant ses enfants, **on se protège et on protège son entourage**. Les vaccins réduisent les formes graves de maladies ainsi que le nombre et la durée des hospitalisations. Même logique pour les **examens de prévention santé** et les **examens de dépistage** mis en place par l'Assurance maladie : la **détection précoce d'affections graves ou de cancers** (cancer du sein, du col de l'utérus ou colorectal) permet d'**augmenter les chances de guérison** et de **réduire les coûts associés aux soins.**

3. Aller chez le dentiste une fois par an

Pourquoi consulter son dentiste au moins une fois par an, même si l'on n'en ressent pas nécessairement le besoin ? Pour maintenir une **bonne hygiène bucco-dentaire**, détecter les caries à un stade précoce (elles sont alors plus faciles et moins coûteuses à traiter) et **prévenir d'éventuelles maladies parodontales ou anomalies**. Un suivi régulier de la santé dentaire peut épargner des soins 10 fois plus chers !

4. Préférer les médicaments génériques

Les **médicaments génériques** sont en moyenne **30 % moins chers** que les médicaments de marque, et pourtant **tout aussi efficaces**, car conçus à partir des mêmes molécules. Résultat : ils ont permis à la Sécurité sociale d'économiser **7 milliards d'euros** en 5 ans ! Les économies réalisées servent à financer de nouveaux traitements innovants et coûteux, notamment contre le cancer.

5. Utiliser les réseaux de soins

Les adhérents des mutuelles du Groupe VYV peuvent avoir accès au réseau de soins **Kalixia*** qui regroupe près de **20 000 professionnels de santé** partenaires à travers la France : **dentistes, opticiens, audioprothésistes et ostéopathes**. Les avantages ? Des **tarifs négociés** au meilleur prix, des **réductions** sur des soins et des équipements de qualité, l'assurance d'un reste à charge contrôlé ou nul, et aucune avance de frais grâce au tiers payant systématique. Le Groupe VYV s'engage également à proposer des soins de qualité pour tous, à un **coût maîtrisé**, avec **VYV³** son offre de soins et d'accompagnement développée sur l'ensemble du territoire à travers ses **1800 établissements**.

6. Comparer les tarifs

Les tarifs des consultations varient d'un praticien à un autre. Avant de prendre rendez-vous, il est possible de se renseigner sur les honoraires des professionnels de santé et leurs dépassements sur le site annuairesante.ameli.fr. Il est également recommandé, en cas de dépenses importantes à venir en optique ou en dentaire (soins non remboursés ou partiellement), de demander un devis à plusieurs praticiens afin de comparer les prix.

7. Planifier les dépenses importantes

Que ce soit, par exemple, pour des prothèses dentaires ou des lunettes, planifier à l'avance les soins coûteux permet d'étaler les dépenses sur plusieurs années. Par ailleurs, quand la vue change, pas besoin de tout changer ! Changer les verres, mais pas la monture de ses lunettes, c'est aussi réduire ses dépenses de santé.

**Consulter votre mutuelle pour savoir si votre contrat santé vous donne accès au réseau de soins Kalixia.*

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532661832, n° LEI 969500E06R1LI4UF62. Dir Marketing Collectif Groupe VYV - © Gettyimages - 06/2025.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Harmonie mutuelle · mgen · mmg · MNT · vyv³ · groupe Arcade vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE – SOINS & ACCOMPAGNEMENT – LOGEMENT

GROUPE vyv

POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS

Union Locale Paris 1 et 2
11 rue Léopold Bellan 75002
contact-cgt@ul1-2.fr
Paris 1 : 01 42 33 83 47
Paris 2 : 01 42 33 83 48
Ⓜ *Sentier*

Union Locale Paris 9
44 rue La Bruyère 75009
09 71 57 29 30
ulcgt9paris@gmail.com
Ⓜ *St-Georges*

Union Locale Paris 18
42 rue de Clignancourt 75018
01 42 52 64 64
ulcgtparis18@gmail.com
Ⓜ *Barbès Rochechouart*

Union Locale Paris 19
1 rue de Nantes 75019
09 65 32 98 93
cgt.paris19e@wanadoo.fr
Ⓜ *Corentin Cariou*

Union Locale Paris 17
3 rue Tarbé 75017
09 87 37 25 34
ul.cgt.17@orange.fr
Ⓜ *Villiers*

Union Locale Paris 10
Bourse du Travail
3 rue du Château d'eau 75010
01 44 84 51 08
ulcgtparis10@yahoo.com
Ⓜ *République*

Union Locale Paris 8
32 rue d'Edimbourg 75008
01 43 87 89 92
ul.cgt8@wanadoo.fr
Ⓜ *Europe*

Union Locale Paris 11
Maison des Métallos
94 rue J. P. Timbaud 75011
01 42 41 81 06
contact@ulcgt11.fr
Ⓜ *Couronnes*

Union Locale Paris 16
12 rue Chernoviz 75016
01 45 27 77 57
ulcgt16@orange.fr
Ⓜ *Passy*

Union Locale Paris 3
85 rue Charlot 75003
01 44 78 54 94/95
ulcgt3@gmail.com
Ⓜ *République*

Union Locale Paris 20
13 rue Pierre Bonnard 75020
01 43 73 50 53
cgt.paris20@wanadoo.fr
Ⓜ *Gambetta*

Union Locale Paris 12
12 rue Chaligny 75012
01 46 28 11 79
secgen@ulcgtparis12.fr
Ⓜ *Reuilly Diderot*

Union Locale Paris 4
74 quai de l'Hôtel de Ville 75004
01 42 72 14 73
ul.cgt4eme@wanadoo.fr
Ⓜ *Hôtel de Ville*

Union Locale Paris 15
98 rue de Lourmel 75015
09 80 64 51 92
ulcgt.paris15@gmail.com
Ⓜ *Félix Faure*

Union Locale Paris 13
163 bd de l'Hôpital 75013
01 45 70 78 57
contact@ulcgtparis13.fr
Ⓜ *Place d'Italie*

Union Locale Paris 7
98 rue de Lourmel 75015
09 53 70 84 62
cgt.ulparis7@gmail.com
Ⓜ *Félix Faure*

Union Locale Paris 5 et 6
163 bis bd de l'Hôpital 75013
01 42 22 12 80
ul56-ud@boulmich.org
Ⓜ *Place d'Italie*

Union Locale Paris 14
35 rue de l'Aude 75014
01 43 35 49 33
ul14cgt@orange.fr
Ⓜ *Alesia*

Union Syndicale des Retraité·es CGT Paris USR
85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 84 52 30
usr@cgtparis.fr

Commission Départementale UGICT PARIS
http://paris.reference-syndicale.fr
85 rue Charlot 75003 Paris
01 44 78 53 31
ugictcgt.paris@wanadoo.fr

Permanence
Droit à la retraite
85 rue Charlot 75003 Paris
Bureau 224 sur RDV au :
01 44 78 53 77

Permanences juridiques
Contacter l'UD au :
01 44 78 53 31

Permanence
Privé·es d'emploi
85 rue Charlot 75003 Paris
Contacter l'UD
cgtpe.paris@laposte.net

Permanences Indecosa
(défense des consommateurs)

2e
Jeudi après-midi sur RDV :
01 42 33 83 47/48

4e
Sur RDV : 01 42 72 14 73

12e
3e jeudi du mois
sur RDV : 01 46 28 11 79

20e
Mardi après-midi sur RDV :
01 43 73 50 53